SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE À CARIGNAN, ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE LE 21 NOVEMBRE 2023, À 20 H 00.

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire

Mme Édith Labrosse, conseillère

M. Luc Laforge, conseiller

Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère Mme Diane Morneau, conseillère M. Daniel St-Jean, conseiller

M. Vincent Tanguay, directeur généralM. Danik Salvail, directeur général adjoint

- services administratifs

Est/Sont absents :

M. Frédéric Martineau, conseiller

.

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET MOT DU MAIRE
- 2 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 DIRECTION GÉNÉRALE
- **4.1** Modification de la structure organisationnelle
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance extraordinaire ouverte, il est 20 h 07.

2 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM

Monsieur Vincent Tanguay, directeur général, constate les présences et le quorum.

23-11-544 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

23-11-545 4.1 Modification de la structure organisationnelle

CONSIDÉRANT le contexte économique difficile, notamment en raison de l'inflation et de l'augmentation des taux d'intérêt;

CONSIDÉRANT l'impact du contexte économique sur la planification financière et budgétaire de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité de doter la Ville de Carignan d'une organisation administrative où la synergie entre les équipes, la multidisciplinarité et l'efficience des ressources sont maximisées dans un tel contexte de ralentissement économique;

CONSIDÉRANT les recommandations de modifications de la structure organisationnelle de M. Vincent Tanguay, directeur général et de M. Danik Salvail, directeur général adjoint – services administratifs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

DE ne pas confirmer la nomination de l'employée numéro 2255 au poste de directrice des finances et trésorière et de mettre fin à l'emploi de la titulaire du poste, étant entendu que la période de probation de l'employée se termine le 23 novembre 2023;

DE nommer M. Danik Salvail « Directeur général adjoint – services administratifs et trésorier », étant entendu que la direction des Finances, du Greffe, des Communications et des relations citoyennes, des Ressources humaines, des Technologies de l'information et de l'Amélioration continue relèvent de cette direction générale adjointe;

D'ABOLIR la direction des services techniques et de créer une nouvelle direction du Génie;

D'ABOLIR le poste de directeur des services techniques et de mettre fin à l'emploi du titulaire du poste, employé numéro 2230;

D'ABOLIR deux (2) postes cadre sur trois (3) d'« Ingénieur et chargé de projet » au sein de la direction des services techniques;

DE créer le poste de Directeur général adjoint – développement et services de proximité et directeur du Génie », étant entendu que la direction du Génie, des Travaux publics, des Loisirs, culture et vie communautaire et de l'Urbanisme et le développement durable relèvent de cette direction générale adjointe;

DE nommer M. Benoit Carbonneau, ingénieur, au poste de directeur général adjoint – développement et services de proximité et directeur du génie;

DE ne pas pourvoir le poste cadre de « Greffière » durant l'absence d'un an de la titulaire du poste et de nommer le directeur général, M. Vincent Tanguay, « Directeur général et greffier par intérim » jusqu'au retour de la titulaire du poste;

D'ABOLIR le poste permanent de « Coordonnateur à l'environnement »;

D'ABOLIR un (1) poste de commis à l'accueil permanent sur deux (2) à la direction des Communications et relations citoyennes, étant entendu que cette direction proposera une restructuration du service en 2024;

DE ne pas pourvoir le poste externe d'« Archiviste »;

DE ne pas pourvoir le poste d'Appariteur-concierge aux services des Travaux publics;

DE ne pas pourvoir un (1) poste permanent d'« Inspecteur » sur quatre (4);

D'AUTORISER la direction des Ressources humaines à modifier et publier sur son site web l'Organigramme de la Ville tenant compte de la présente restructuration;

D'AUTORISER la maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le directeur général et greffier par intérim à signer le contrat de travail à durée déterminée du directeur général adjoint – développement et services de proximité;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le directeur général et greffier par intérim à signer tout document et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution, notamment par un préavis ou une entente de fin d'emploi conformément aux règles applicables en semblable matière avec les employés concernés par la présente restructuration;

D'AUTORISER le directeur général à procéder aux évaluations du personnel cadre selon les modalités prévues à la politique administrative et salariale des employés cadres pour l'année 2023;

Le directeur général adjoint – services administratifs et trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés aux postes budgétaires 02-130-50-141, 02-315-00-141 et 02-190-00-999.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

23-11-546 6 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Maire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 20 h 11.

Patrick Marquès	Vincent Tanguay

Directeur général